

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 11 avril 2017.

Le 11 avril 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, BOHREN Violette, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, BONNET Gilles, HOUZÉ Jean-Louis, MULOT Karine.

A l'exception de TELLIEZ Sébastien, WOLTER Denis, BOUREL Brigitte : excusés

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2018, lu par Gilles BARRE, est adopté à l'unanimité.

Document unique de sécurité

Le code du travail impose aux collectivités de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner le résultat dans un document intitulé "Document Unique".

Le Centre de Gestion de la Marne peut accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention par la mise à disposition d'un préventeur.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique et la formalisation d'un programme annuel de prévention
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de la Marne par voie de convention sur la base du devis prévisionnel du 22 mars 2018 d'un montant de 1 347,50 €
- S'engager à mettre les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place des actions de prévention
- S'engager à transmettre les déclarations d'accidents et maladies professionnelles au Centre de Gestion
- Nommer en interne un agent en charge de suivre la démarche et d'assurer l'interface avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Budget communal

Monsieur BARRE Gilles, doyen d'âge, en l'absence de Monsieur SINNER Romain, a présenté, le compte administratif au conseil municipal. Lecture faite, le conseil délibère favorablement pour approuver, à l'unanimité, le compte administratif qui présente un excédent de 350 684,91 €.

.../...

Lecture faite par le Maire du compte de gestion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour constater que le compte de gestion du budget communal 2016 accuse un excédent de 350 684,91 € .

Délibération est prise à l'unanimité pour affecter ce résultat, pour la somme de 350 684,91 € au budget primitif 2018.

Taux d'imposition communaux

Rappel des taux communaux 2017 :

Taxe d'habitation : 17,80

Taxe foncière (bâti) : 21,03

Taxe foncière (non bâti) : 20,34

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2017 pour l'année 2018

Subventions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

Souvenir Français	80,00 €	
Association Châlonnaise de Protection des Animaux	110,00 €	
Familles Rurales Condrouillates	12 500,00 € versés en 3 fois 7 500 + 3000+2000	
ADMR des 3 Vallées	1 300,00 €	
La Détente Condéenne	450,00 €	
Comité des Fêtes	2 000,00 €	
Les Amis de nos Eglises	50,00 €	
Sapeurs-Pompiers	2 100,00 €	
Association Maison Rouge	170,00 €	
ERSM Basket	200,00 €	
OCCE Coopérative scolaire	1 750,00 €	
Paris Alsace	100,00 €	
Football Club de Tours-sur-Marne	200,00 €	
Un p'tit air de danse	100,00 €	
4L Trophy	400,00 €	
Divers	490,00 €	
TOTAL	22 000,00 €	.../...

Proposition et vote du budget primitif 2018

Fonctionnement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à 745 251,00 €

Investissement : le budget est équilibré en dépenses et recettes à 416 230,00 €

Dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales

La Région Grand Est poursuit son Pacte pour la Ruralité et complète le dispositif en faveur des communes rurales. Ce dispositif permet de financer certains travaux par voie de subvention.

Le Maire propose d'établir un dossier de demande d'aide pour le remplacement de la chaudière de la maison des associations.

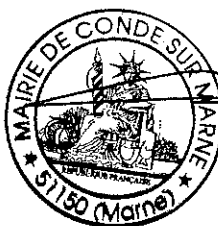
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, favorable à cette demande de subvention et autorise le Maire à établir le dossier et à signer tous les documents afférents à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 12 avril 2018.

Le Maire,



SINNER Romain.